

clergé ou qui existent dans les magasins de votre maison, je dois répondre comme j'ai déjà répondu à d'autres, c'est-à-dire :

Bien que la Bulle *Divino afflatu*, en prescrivant l'usage du nouveau Psautier, exprime la volonté du Souverain Pontife d'arriver à une réforme complète du Bréviaire (et par suite aussi du Missel), toutefois jusqu'à ce que cette réforme soit accomplie (et bon nombre d'années s'écouleront jusque-là!), les Bréviaires actuels, non seulement peuvent encore servir, parce qu'il n'y a rien de changé en eux, si ce n'est le seul Psautier, mais je puis encore vous certifier qu'une honorable maison éditrice, ayant témoigné le désir de publier de suite une édition du Bréviaire, avec les nouvelles rubriques dans le *Propre des Saints*, on la pria de ne pas le faire afin de ne pas être en désaccord avec les autres maisons éditrices autorisées à reproduire les publications liturgiques.

Donc, quant à présent et *pendant longtemps encore*, le clergé peut être assuré que les Bréviaires qu'il possède ne seront pas inutilisables, et qu'ils pourront très bien servir en y ajoutant simplement le Psautier. Si les éditeurs de la Sacrée Congrégation des Rites veulent remplacer l'ancien Psautier par le nouveau dans les Bréviaires qu'il ont en magasin, *c'est uniquement tout ce qu'ils peuvent présenter de nouveau à leurs clients*, puisqu'ils ne peuvent pas pour le moment entreprendre une édition vraiment nouvelle du Bréviaire.

En d'autres termes, tout le *Propre des Saints*, le *Propre du Temps* et le *Commun* restent intacts comme ils se trouvent, et une nouvelle édition ne pourrait en rien changer les dites parties du Bréviaire. Vous pouvez donc rassurer vos clients et leur faire comprendre qu'ils n'ont aucun motif de s'alarmer au sujet des éditions actuelles du Bréviaire, et qu'il n'y a aucune raison de les changer ou de les mettre hors d'usage.

Avec une parfaite estime, je me déclare
votre tout dévoué

PIETRO PIACENZA.